

ACTION URGENTE

BANGLADESH. UN RÉDACTEUR EN CHEF AURAIT ÉTÉ VICTIME D'UNE DISPARITION FORCÉE

Shafiqul Islam Kajol, rédacteur en chef d'un quotidien bangladais, n'est pas rentré chez lui après le travail le 10 mars 2020, le jour où la police a enregistré une plainte contre lui au titre de la Loi sur la sécurité numérique. Sa famille craint qu'il n'ait été victime d'une disparition forcée. Les autorités du Bangladesh doivent mener de toute urgence une enquête afin de déterminer le sort de Shafiqul Islam Kajol et le lieu où il se trouve, le libérer s'il se trouve entre leurs mains et abandonner les poursuites intentées contre lui et 31 autres personnes.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

M. Asaduzzaman Khan
Ministre des Affaires intérieures
Ministry of Home Affairs
Bangladesh Secretariat
Dhaka-1000, Bangladesh
Fax : +88-02-9347290
Courriel : minister@mha.gov.bd;
asaduzzamankhan.mp@gmail.com

Monsieur le Ministre,

Je suis préoccupé-e par la sécurité de **Shafiqul Islam Kajol**, rédacteur en chef d'un quotidien bangladais et photographe, dont on est sans nouvelles depuis le jour où la police a enregistré une plainte contre lui et 31 autres personnes, au titre de la très répressive Loi sur la sécurité numérique. Il a été vu pour la dernière fois lorsqu'il a quitté son bureau au journal dans la soirée du 10 mars 2020, mais sa famille n'a eu aucune nouvelle de lui depuis. La police dément qu'il ait été placé en détention et sa famille craint qu'il n'ait été victime d'une disparition forcée.

Je ne suis pas sans savoir que le Bangladesh a nié toutes les allégations de disparitions forcées dans le pays. Toutefois, le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires a fait part en 2017 de son inquiétude concernant le fait que « la pratique de la disparition forcée se déroule de plus en plus fréquemment au Bangladesh ».

L'organisation de défense des droits humains Odhikar a recensé 34 cas de disparitions forcées présumées en 2019. Huit de ces personnes ont par la suite été retrouvées mortes, 17 avaient été arrêtées, tandis que le sort réservé aux neuf autres demeure inconnu. Je trouve ces chiffres alarmants et suis d'autant plus préoccupé-e par la sécurité et le bien-être de Shafiqul Islam Kajol.

Comme vous le savez, le Comité des Nations unies contre la torture a demandé au Bangladesh de veiller à ce que « personne ne soit placé en détention secrète ou au secret, où que ce soit » et à ce que « les autorités chargées de l'application des lois cessent immédiatement de se livrer à la pratique de la détention non reconnue ».

Aussi je vous demande, ainsi qu'au gouvernement du Bangladesh, de :

- 1. mener immédiatement une enquête afin de déterminer ce qu'il est advenu de Shafiqul Islam Kajol et le lieu où il se trouve, tenir sa famille informée en permanence et veiller à ce qu'il soit libéré sans attendre s'il est détenu par les autorités ;**
- 2. mettre fin à la pratique de la détention non reconnue et aux disparitions forcées, et veiller à ce que chaque personne arrêtée soit dûment enregistrée ;**
- 3. ratifier rapidement la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Shafiqul Islam Kajol est photographe et rédacteur en chef du quotidien bengali *Dainik Pokkhokal*. Le 10 mars 2020, la police du Bangladesh a enregistré une plainte contre lui et 31 autres personnes au titre de la Loi sur la sécurité numérique pour publication d'informations « fausses, offensantes et diffamatoires » sur Facebook. Personne ne l'a revu depuis lors.

Sa famille a déclaré à Amnesty International qu'il est inhabituel de ne pas avoir de nouvelles de Shafiqul Islam Kajol pendant aussi longtemps. Ses deux téléphones ont été éteints le 10 mars après 20 heures. Sa famille craint qu'il n'ait été victime d'une disparition forcée en raison de la plainte déposée contre lui.

Le lendemain, l'épouse de Shafiqul Islam Kajol a informé la police locale à Dacca qu'il n'était pas rentré à la maison et leur a demandé d'enquêter pour savoir où il se trouvait. La police a nié l'avoir placé en détention et a inscrit la plainte sur le registre général, un document enregistré par la police.

Les autorités du Bangladesh sont tenues au titre de la Constitution de veiller à ce que « nul ne soit privé de sa vie ou de sa liberté personnelle si ce n'est conformément à la loi ». La disparition forcée est un crime relevant du droit international et a atteint le statut de norme impérative du droit international (*jus cogens*).

Lorsqu'il a examiné le rapport initial du Bangladesh sur sa mise en œuvre de la Convention contre la torture, le Comité des Nations unies contre la torture a regretté que le pays n'ait pas fourni d'informations sur l'état d'avancement des investigations menées sur les allégations de disparitions forcées.

Le Comité a engagé le Bangladesh à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 avril 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Shafiqul Islam Kajol (il)